

Lutter contre le bruit dans l'environnement

## Lutter contre le bruit dans l'environnement

Conformément aux dispositions de la Directive Européenne du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement, la Ville de Vélizy-Villacoublay doit élaborer des cartes stratégiques du bruit et un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

### Les cartes stratégiques du bruit

Le rôle de la Directive est aussi de garantir une information des populations sur les niveaux d'exposition au bruit, ses effets sur la santé, ainsi que les actions engagées ou prévues.

Les cartes ont été réalisées, dans le cadre d'un groupement de commande à l'échelle du Département des Yvelines par le bureau d'études Acouphen Environnement.

Elles sont composées de documents graphiques, d'un résumé non technique et d'une estimation de l'exposition au bruit des personnes vivant dans les bâtiments d'habitations d'une part et les bâtiments d'enseignement et de santé d'autre part, ont été arrêtées par le Conseil Municipal de Vélizy-Villacoublay dans sa séance du 23 septembre 2009.

Cette délibération offre la possibilité de consultation des cartes stratégiques du bruit en Mairie.

### **Remarques importantes avant la consultation des cartes de bruit stratégiques**

- Les cartes de bruit stratégiques n'émanent pas de mesures du bruit sur site : calculées par un modèle informatique, elles représentent le bruit théorique émanant des infrastructures de transports (routier, ferroviaire et aérien) et installations classées soumises à autorisation. Par ailleurs, la modélisation informatique ne permet pas de prendre en compte les sources de bruit à caractère fluctuant, local ou événementiel (passage d'hélicoptères par exemple).
- La méthodologie utilisée pour quantifier l'exposition au bruit des populations et des bâtiments sensibles surestime cette exposition du fait de l'attribution à tous les habitants d'un bâtiment, d'un niveau de bruit calculé à une hauteur de 4 m sur la façade la plus exposée du bâtiment.
- Les cartes de bruit stratégiques sont indicatives, elles ne créent donc pas de droits et ne sont pas opposables aux tiers,
- L'aérodrome de Vélizy-Villacoublay échappe de par la loi, en tant qu'aérodrome militaire, à cette cartographie.
- L'étude réalisée a évalué les niveaux de bruit sur la période 2003-2007. Elle n'a donc pas pris en compte les dernières réalisations ou projets améliorant l'impact du bruit sur notre commune, comme la couverture de l'A 86 à l'Ouest, les projets de construction d'immeubles de bureaux qui formeront à terme un écran le long de l'autoroute ou encore les aménagements suite à l'arrivée du Tramway T6.

### Le Projet de Plan de Prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est un document stratégique qui a pour but d'optimiser sur un plan technique, stratégique et économique les actions à engager afin d'améliorer l'environnement sonore, préserver la qualité des endroits remarquables et prévenir toute évolution prévisible du bruit, et ce à l'échelle du territoire.

*Le PPBE de la Ville de Vélizy-Villacoublay est actuellement en cours d'élaboration. Il sera prochainement disponible en ligne et en Mairie pour une consultation au public.*

### **Station de mesure du bruit à Vélizy-Villacoublay**

La ville possède une station de mesure dans le quartier Le Clos qui a le rôle d'observatoire du bruit des aéronefs entre l'Héliport d'Issy les Moulineaux et l'aérodrome militaire de Villacoublay.

La station de mesure fait partie du réseau Rumeur déployées par Bruitparif qui est l'observatoire du bruit en Ile-de-France.